



# FACTURE TELEPHONE PORTABLE

Par **sechane**, le **04/02/2011** à **00:58**

Bonjour,

voilà j'en ai marre de recevoir mes factures virgin mobile en retard, je les reçois par internet, là je n'ai pas vue encore apparaitre la facture qui va m'être prélevée sous peu.....ca m'embête j'ai quand même droit de regard avant que le prélèvement soit fait non ? si c'est une facture à 150€ j'ai rien à dire j'ai la facture après.....

est ce que pour cette raison j'ai le droit de résilier mon contrat sans frais ?

existe t il un texte de loi qui me servirait à me justifier auprès de virgin ? les preuves que je compte fournir :

capture d'écran avec la liste de mes dernières factures (dernière pour le moment est du 15/12/2010) avec la date du jour sur leur site qui apparaitra sur la capture (sinon ils peuvent bien dire que j'ai fais la capture avant)

je pourrai aussi fournir un relevé bancaire avec la date du prélèvement .

est ce que la résiliation serait autorisée ?

si entre temps la facture apparait au mieux du coupe je l'aurais reçu un ou deux jours avant le prélèvement puis je leur faire une réclamation pour recevoir ce document plus tot ?

merci d'avance.

sechane